



CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 octobre 2017, en présence des conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Roger Nadeau et Huguette Robert.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernardin Gagnon, maire.  
Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

**MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

Résolution 2017-10-298

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté, depuis 1995, d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU qu'il malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

DE PROCLAMMER la Municipalité de Saint-Ludger municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 4 octobre 2017

Julie Létourneau, dg & st